

DEROULEMENT

LA SÉLECTION : 3 ÉTAPES

SUR DOSSIER

10 projets seront sélectionnés en novembre 2009 par le jury après appel à candidatures. Les 10 groupes bénéficieront d'un programme de formation administrative.

LES ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DU JURY PORTERONT SUR :

- Le projet artistique
- Le projet professionnel (objectifs et méthode)
- L'activité (territoire d'activité, nombre de dates et lieux)
- Les éléments de structuration

SUR AUDITION ET ENTRETIEN

Les 10 groupes pré-sélectionnés seront entendus fin novembre 2009 en condition scénique et en entretien par un comité d'évaluation constitué de professionnels des musiques actuelles, au Moulin à Sons à Loudéac. Ce dernier procédera au diagnostic de leurs besoins et retiendra quatre groupes.

SUR SCÈNE

Les 4 groupes retenus se produiront sur scène lors d'un concert public à la salle des Villes Moisan à Ploufragan. Les 4 groupes et leurs techniciens seront rémunérés lors du concert.

2 GROUPES SERONT RETENUS ET BÉNÉFICIERONT :

- D'un accompagnement constitué de répétitions sur scène, d'ateliers et de formations en relation avec leur projet et de leurs besoins.
- D'une tournée constituée de 6 dates dans des conditions variées et dans un cadre professionnel. Les concerts auront lieu principalement en Côtes d'Armor.

■ D'une promotion :

- Élaborée par le Conseil général et l'addm 22
- D'outils propres aux artistes qui seront eux mêmes les acteurs de leur promotion.

NB : Les groupes et leur technicien son seront rémunérés uniquement dans le cadre de tous les concerts publics.

Les 8 autres groupes pourront bénéficier d'un accompagnement à définir sur la base des diagnostics.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le dispositif s'adresse à des groupes dans une démarche de professionnalisation. Il nécessite donc une grande disponibilité (environ 20 journées sur un an) et va demander aux artistes une charge de travail conséquente sur leur projet. Avant de signer le dossier de candidature assurez vous notamment de vos disponibilités :

- les vendredi et samedi 27 et 28 novembre 2009 : sélection sur audition et entretien concernant les 10 groupes retenus sur écoute
- la semaine du mardi 19 au vendredi 22 janvier 2010 : 4 journées de formation (communication, recherche de dates, statut de l'artiste, autoproduction ...)
- Début 2010 : concert public de sélection concernant les 4 groupes retenus lors de la phase d'audition et d'entretien
- le 21 juin 2010 : concert public dans le cadre de la fête de la musique

Le calendrier complet des dates de formations, d'accompagnement et des concerts de la tournée sera communiqué en cours de dispositif.

Date limite d'inscription :
6 octobre 2009



Renseignements :

Julien Pion,

chargé de mission « musiques actuelles »
addm 22

2 place Saint-Michel

22000 Saint-Brieuc

02 96 68 35 35

julien.pion@addm22.com

www.addm22.com